



Le Plateau-Mont-Royal
Montréal 

**Mémoire présenté par monsieur Michel Prescott,
conseiller de ville du district de Jeanne-Mance
pour le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal**

à

**l'Office de consultation publique de Montréal
dans le cadre des consultations publiques
sur le projet d'agrandissement du stade Percival-Molson**

Le 13 juin 2006

Introduction

L'agrandissement du stade Percival-Molson attire à plusieurs titres l'attention des citoyens montréalais. Bien que situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, le projet se situe à la frontière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et plus particulièrement, du district de Jeanne-Mance, que je représente depuis près de vingt-cinq ans.

Ce mémoire, que je dépose en mon nom et aux noms de mes collègues du Conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal mais surtout, et c'est le plus important, aux noms des personnes qui habitent le «ghetto McGill» vise à proposer une approche concrète afin d'assurer la prise en compte des intérêts de l'ensemble des citoyens montréalais et en particulier de ceux, dans le voisinage immédiat du stade Percival-Molson, sur lesquels la décision du conseil municipal aura des impacts directs dans l'éventualité du projet d'agrandissement de ce stade.

Le stade universitaire de McGill est depuis quelques années utilisé pour tenir des matchs de football professionnel qui connaissent un succès de fréquentation bénéfique pour les promoteurs, les partisans et la Ville de Montréal. Que ce soient les nombreuses victoires des Alouettes ou les quelques défaites, la présence de cette équipe professionnelle dont tous les Montréalais peuvent s'enorgueillir génère une fièvre sportive qui porte ses avantages et, aussi, ses inconvénients.

En effet, cet engouement n'est pas sans entraîner des impacts négatifs sur la montagne et le voisinage. Malgré les efforts des propriétaires pour mitiger ces nuisances, les citoyens craignent que sans une prise en charge adéquate des événements par le promoteur ce projet d'agrandissement occasionne une intensification du problème associé principalement aux vastes mouvements de foule.

Analyse du projet

L'arrondissement Ville-Marie, responsable de l'analyse et de l'élaboration des recommandations ainsi que du cheminement auprès des multiples instances consultatives, a tenu compte, tout au long du processus de négociation avec le promoteur, d'une foule de questions concernant l'intégration du projet à son milieu : les zones résidentielles adjacentes, le paysage urbain et la grande valeur patrimoniale de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal apprécie le chemin parcouru entre la version initiale et la version actuelle du projet.

Il n'en demeure pas moins que ce type de développement dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal pose la question du fragile équilibre entre les besoins d'une activité vivante et dynamique et l'utilisation collective de la montagne.

Il est bien connu que les matchs de football occasionnent sur le voisinage des problèmes importants de civisme, de non-respect de la réglementation municipale sur le stationnement, ainsi que du bruit, des déchets et des nuisances lumineuses. Selon l'évaluation de l'arrondissement Ville-Marie, «les études ne permettent pas de conclure qu'il n'y aura pas d'impact négatif sur le secteur, notamment sur le secteur de Milton Parc et du Village Durocher».

Pour tenir compte de cette incertitude, le projet de règlement exige que, au cours de la première année suivant la réalisation des travaux de construction, le requérant dépose à la Direction de l'aménagement urbain de Ville-Marie des études supplémentaires, notamment sur les niveaux sonores, les impacts lumineux des équipements d'éclairage et sur la circulation, pour tester les hypothèses et de modifier ces éléments, au besoin, dans un délai de six mois suivant le dépôt des études.

Cette recommandation que nous considérons intéressante et constructive ne prévoit toutefois aucune garantie que ces mesures correctives apporteront des solutions à la satisfaction des résidents voisins. Dans les recommandations qui suivront, nous vous proposerons un peu plus de mordant et un peu moins de délai pour ce faire.

Dans sa présentation à l'Office, le promoteur s'est aussi engagé à ce que les événements de grands achalandages soient limités aux seuls matchs des Alouettes afin de minimiser le plus possible les impacts sur le voisinage. Il semble que le projet de règlement à ce titre soit clair. Toutefois, des autorisations ponctuelles pourraient être accordées et, là encore, nous croyons que les résidents avoisinants devraient avoir leur mot à dire.

Dans cette même présentation, le promoteur révèle devoir son immense succès auprès du public montréalais à l'effet magique de la localisation du stade sur les flancs du Mont-Royal. Rappelons que la grande valeur symbolique, historique et paysagère de la montagne fait l'objet d'une reconnaissance municipale en vertu de la *Loi sur les biens culturels* depuis 1987. C'est d'ailleurs en vertu de la même loi que le gouvernement du Québec lui a accordé, en 2002, le statut d'*Arrondissement historique et naturel*, statut équivalent à celui qui encadre les interventions dans le Vieux-Montréal.

Depuis cette date, la Ville a alloué des ressources considérables afin de soutenir les activités d'une table de concertation visant à identifier une base commune pour tous les groupes intéressés à la protection et à la mise en valeur du Mont-Royal. Les propriétaires institutionnels siègent aux rencontres de cette table et se sont engagés, comme tous les autres participants, le 24 mai dernier, à se référer durant tout le processus d'élaboration du plan de protection et de mise en valeur aux quatre grands principes directeurs suivants :

- assurer la pérennité du statut de protection de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal comme bien collectif et figure emblématique de Montréal;
- assurer la conservation du Mont-Royal lui-même, entité à la fois naturelle et symbolique;
- assurer, à la population montréalaise et aux visiteurs, l'accessibilité du Mont-Royal;
- et, enfin, reconnaître et accepter la responsabilité collective à l'égard de la pérennité, de la conservation et de l'accessibilité de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et de la montagne qui en est le joyau central.

La présence des grandes propriétés institutionnelles a eu d'énormes incidences sur la morphologie et le paysage actuels de la montagne. Les gestes qu'ils poseront dans l'avenir auront des conséquences tout aussi significatives et devraient être guidés par une éthique d'exemplarité et d'imputabilité. Des événements encore chauds, sinon explosifs, nous montrent à quel point le Mont-Royal est tributaire d'une adhésion réelle, consentie et responsable de tous les intervenants.

Malgré ce qui précède et nonobstant l'inacceptable «coup de force» de l'hôpital Royal Victoria, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite aborder le projet des Alouettes pour ce qu'il est. Nous tenterons cependant de moduler nos recommandations pour qu'elles préviennent des écarts de conduite.

RECOMMANDATIONS

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal propose cinq recommandations préalables à ce que l'autorisation d'agrandir soit accordée.

Recommandation 1 :

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal propose de ne permettre la tenue d'événements autre que sportifs uniquement que si de telles activités prennent en compte la quiétude des quartiers résidentiels limitrophes et ne puissent être autorisées qu'à la suite d'une analyse et l'émission d'une ordonnance en ce sens.

Recommandation 2 :

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal propose la création d'un groupe permanent de suivi du projet d'agrandissement.

Ce groupe serait constitué de représentants du promoteur, du propriétaire, de la Ville, de la police, des groupes associatifs membres de la Table de concertation et du voisinage immédiat.

Recommandation 3 :

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal propose que les mesures correctives de suivi des nuisances recommandées par le groupe permanent soient systématiquement évaluées par les autorités municipales.

Le travail du groupe de suivi consisterait à évaluer et à recommander toutes mesures nécessaires à une cohabitation harmonieuse des activités du stade avec les usages que l'on retrouve en périphérie et l'utilisation publique de la montagne.

Le groupe de suivi se pencherait minimalement sur les enjeux suivants :

- La mise en valeur des patrimoines de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal;
- La réduction de l'utilisation de l'automobile;
- L'amélioration des comportements civiques;
- La limitation des nuisances sonores et d'éclairage;
- L'encadrement des mouvements de foules de façon à favoriser l'utilisation de l'entrée Est et d'apaisement de la circulation sur les rues résidentielles;

- L'amélioration du fonctionnement du stade en regard de l'évolution des aménagements du milieu notamment, le parachèvement de l'intersection des avenues du Parc et des Pins.

Recommandation 4 :

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal propose que les mesures compensatoires suivantes soient offertes par le propriétaire et le promoteur :

- *la réactivation des ententes entre l'Université McGill et la Ville de Montréal ayant pour effet d'offrir des plages horaires d'utilisation des plateaux sportifs de l'université aux organismes sportifs du quartier environnant afin de répondre aux besoins des résidents du Plateau-Mont-Royal;*
- *le reboisement des abords du stade et du parc du Mont-Royal afin d'y consolider et d'y consacrer le statut naturel du Mont-Royal.*

Au nom des citoyens du Plateau-Mont-Royal, au nom de mes commettants du quartier Milton Parc et au nom de mes collègues du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, je vous remercie de l'opportunité que vous nous offrez ce soir de nous adresser à vous et vous invite à rendre vos recommandations en ayant toujours à l'esprit la qualité de vie des citoyens des quartiers environnants.

Comme arrondissement, nous nous montrons favorables au projet dans la mesure où les inconvénients sonores, visuels et civiques seront réduits au minimum et que l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal sera renforcé.

Je vous remercie de votre attention.